

TARIFICATION DES SERVICES ENFANCE

Applicable au 1^{er} septembre 2025

Tarification des services Enfance révisée et adoptée en Conseil municipal du **8 juillet 2025**, et applicable au 1^{er} septembre 2025.

JOURNÉES THÉMATIQUES

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	12.10 €	15.73 €
de 601 à 900	15.60 €	20.27 €
de 901 à 1200	20.05 €	26.07 €
de 1201 à 1500	22.81 €	29.65 €
1501 et plus	25.72 €	33.44 €

- Accueil du matin de 7h30 à 9h et du soir de 17h30 à 18h30 = tarif au ¼ d'heure en application de la délibération fixant les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir
- Repas non fourni

- Tarifs appliqués à compter du 1^{er} septembre 2025 (tarif par jour, repas non fourni),
- Le repas n'est pas fourni.
- A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût total des journées thématiques.

CAMPS/SEJOURS

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	16.97 €	22.06 €
de 601 à 900	20.05 €	26.07 €
de 901 à 1200	24.30 €	31.59 €
de 1201 à 1500	27.48 €	35.72 €
1501 et plus	30.23 €	39.30 €

- Tarifs appliqués à compter du déroulement des activités du 1^{er} septembre 2025 (tarif par jour pour tout séjour avec nuitée, repas inclus) ;
- A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût du séjour ou du camp.

Le 1^{er} août 2025.

Katia Dumartin

Adjointe déléguée aux Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse

